

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 06 JUILLET 2009

Le six juillet deux mille neuf, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le deux juillet deux mille neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M. EVRARD Dominique, Mme LENNE Isabelle, MM BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, SEVRETTE Pascal, DUCHEMIN Christian, Mme SCHAEVERBEKE Dominique, M. DUPUIS Alain, Mme JUST Christelle, MM DELECOLLE François, BONNECHERE François, Mme BLANGER Corinne.

Etaient absents excusés : Mmes ADT Marie, DUQUESNE Véronique, GUIDE Marie-Dominique.

Secrétaire de séance : M. BONNECHERE François.

Compte rendu affiché le 08 juillet 2009.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 8 JUIN 2009.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

AFFAIRE SURY.

Monsieur le Maire expose que le recours intenté devant le Tribunal Administratif par M.SURY, en réclamation de la caution versée pour la location de la salle communale non restituée par la Commune compte tenu des dégradations, nécessite notre représentation par un avocat.

L'assurance juridique de la Commune ne prenant pas en charge les litiges entre bailleur et locataire, il appartient à la Commune de saisir un avocat. Monsieur le Maire propose de retenir Maître SZCZEPANSKI Michel, spécialisé dans le droit administratif.

Le mémoire en réponse de la Commune devant être déposé avant le 14 juillet 2009, l'avocat a d'ores et déjà sollicité un report de fin d'instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la saisie de Me SZCZEPANSKI.

STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire expose que le syndicat propose que l'article 13 de ses statuts, concernant la part contributive des communes adhérentes, soit modifié. La part de chaque commune serait de :

- 50% en fonction de la population totale publiée annuellement par l'INSEE.
- 50% en fonction du nombre d'enfants de chaque commune utilisant les services du Syndicat.

Les enfants extérieurs pour lesquels les grands-parents sont domiciliés sur l'une des 3 communes seront comptabilisés sur les effectifs de la commune concernée.

Par contre, les enfants extérieurs n'ayant aucune attache sur nos 3 communes (ex : enfant provenant de la crèche) seront dans les effectifs des 3 communes proportionnellement au nombre d'enfants.

La contribution des communes adhérentes est une dépense obligatoire pour les communes et pourra être le cas échéant, inscrite d'office aux budgets communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification des statuts.

PREPARATION DU FEU D'ARTIFICE ET MANIFESTATION DU 14 JUILLET.

Le conseil se prépare activement à la préparation de cette manifestation. Les tâches sont réparties pour installer le dispositif, récupérer le matériel et organiser l'emploi du temps. Le feu d'artifice devrait se dérouler vers 23h.

Le lendemain, cérémonie au monument aux morts à 11h45, suivie du pot de l'amitié. L'après-midi verra se dérouler le concours de boules.

QUESTIONS DIVERSES.

- Les travaux de préparation de la chaussée de la rue de ST FUSCIEN et de l'impasse du cul de sac ont été engagés par l'entreprise EIFFAGE pour le compte du SIVOM.

- Des tables de ping-pong ont été installées en plein air à proximité du terrain de football.

- Les alentours de la mairie ont été souillés par des confettis en matière plastique lors d'un récent mariage. L'attention des prochains mariés sera attirée sur le fait que les matériaux autorisés doivent être biodégradables.

- La commission environnement va mener une réflexion sur l'aspect des murs du cimetière et l'éventuel aménagement d'un parking pour les cérémonies.

- Le Conseil évalue régulièrement les conditions de circulation et de stationnement dans la commune. Il va de l'intérêt de tous de veiller au respect de la vitesse, de la signalisation. Des réflexions sont menées pour aboutir à un ralentissement des automobilistes traversant la commune. La part du stationnement réglementé dans cette réflexion est prépondérante.

- La Commune a été dotée par Amiens Métropole de 40 places de cinéma pour les jeunes de 3 à 25 ans au tarif de 1,50€.

- Des entrées en demi-tarif sont également disponibles pour les manèges de la foire de la Saint Jean.